

# 45<sup>ème</sup> Marche Populaire Internationale

organisée par

## L'Union Musicale de Morschwiller le Bas

(Haut-Rhin) France



### DIMANCHE le 17 mars 2024

Internet : [www.ffsp.fr](http://www.ffsp.fr) E-Mail : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

 [facebook.com/ivv.france](https://facebook.com/ivv.france)



Membre de la F.F.S.P. N° F0116 visa n°.2024-68-345 B2



#### Participants

Tous sans exception. Pas de limite d'âge.

Les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés.

**Départ et arrivée :** 12 rue du Moulin, salle polyvalente A. Erbland 68790 MORSCHWILLER LE BAS

**Départ de 7 h à 14 h. Arrivée obligatoire avant 18 h.**

**10 km + Parcours adapté**

#### Récompenses

Prix au groupe : Marcheurs les plus nombreux.

Prix aux participants : homme le plus âgé et dame la plus âgée.

**Cotisations de participation : 3 €**

**Licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**

La licence de participation FFSP est délivrée au départ.

contre une cotisation de participation sans souvenir de 3 €, 6 € famille.

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

#### Assurances

La FFSP est assurée en R.C. auprès de la Maif. A charge des participants pour le reste. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

**SECOURISME : Assuré par la société.**

**N° unique d'urgence 112**

#### Renseignements et Inscriptions :

LENTZ Roger 95, rue A. Briand 68460 Lutterbach  
03 89 50 46 45 ou mail: [ummb08@gmail.com](mailto:ummb08@gmail.com)

**Ravitaillement :** Boissons fraîches et chaudes, casse-croûte au départ et à l'arrivée et sur le parcours.

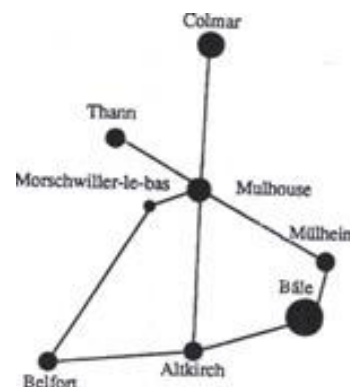
Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle.

***Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.***

***Interdiction absolue de fumer et allumer de feu sur le parcours.***



**Autoroute A36,  
En direction de Lyon,  
Sortie Mulhouse Dornach**



#### LES PARTENAIRES DE LA F.F.S.P



**La Marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.**

La FFSP. Agrément Ministériel N°20.06.2006- Reconnue de Mission d'Utilité Publique N° 012156 du 02.08.2001

Tract imprimé par l'association. Ne pas jeter sur la voie publique.